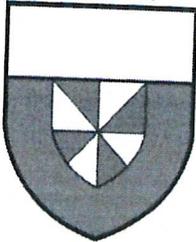


CHESEAUX
s/Lausanne



Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 10 mars 2020

Président : HAUERT Stéphane

Excusés : DECOTIGNIE Emma - DEMARTA Line - DESCHAMPS Laurent - FABBRI Alessandro - GYGAX Frédéric - HEGY Séverine - MICHEL Eric - PACHE Jacques - PEGUIRON Annick - PRUDHOMME Catherine - SCHIESS Isabelle - VENTURELLI Claudio

Absents : ARICO Gianni - LYON Olivier - SICURO Giuseppa

ORDRE DU JOUR :

Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Assermentation d'un nouveau conseiller ou d'une nouvelle conseillère pour l'Entente en remplacement de M. Eric Millioud, démissionnaire.
- 6) Préavis 43/2020 « Demande de crédit pour la création d'un nouveau collecteur communal des eaux claires sous la rue des Pâquis ».
- 7) Préavis 44/2020 « Remplacement de deux véhicules pour le service de la voirie, parcs et jardins ».
- 8) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

Le Président signale avoir reçu la lettre de démission pour le 10 décembre dernier de M. Eric Milloud de l'Entente et en fait lecture.

M. Stéphane Hauert indique avoir reçu un postulat signé par M. Damien Wirths et consorts intitulé « pour une politique des déchets plus cohérente permettant de recycler le carton sans contraindre à prendre une voiture ». Le Président fait lecture des conclusions de ce postulat qui sont : « Les postulants invitent la Municipalité à étudier l'opportunité de définir une politique de traitement des déchets et de tri plus complet et qui puisse offrir aux habitants de Cheseaux la possibilité de recycler leur carton sans devoir obligatoirement se rendre en voiture à une déchetterie. Par les variantes prises en compte, le mélange du carton et du papier dans le ramassage mensuel ainsi que l'installation d'un point de collecte dans le village comme pour le recyclage du verre, du PET ou de l'alu devront être étudiées ».

Le Président fait lecture de l'article 88 du Règlement qui stipule que lorsqu'un membre du conseil use de son droit d'initiative, il remet sa proposition par écrit au président. La proposition est développée dans la prochaine séance ou séance tenante en cas d'urgence, si le conseil accepte de modifier l'ordre du jour dans ce sens.

M. Stéphane Hauert, Président, ne pense pas que l'urgence soit à appliquer pour ce postulat ; mais il en sera débattu au point de l'ordre du jour si la parole est demandée dans ce sens.

Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1) Adoption de l'ordre du jour

Aucune modification, ni adjonction n'est demandée.

- **L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

2) Communications du Président

Le 9 février 2020 ont eu lieu les élections complémentaires et les votations ; M. Stéphane Hauert en donne les résultats pour notre commune. Il tient à remercier Mmes Patricia Rodrigues et Alvarez ainsi que les personnes qui ont participé au dépouillement.

3) Communications de la Municipalité

M. Louis Savary, Syndic, signale que :

- Pour faire suite à la démission de Mme Caroline Caulet-Cellery, employée à 70 % au service de l'urbanisme et de la police des constructions, annoncée lors du dernier conseil, la procédure de recrutement a eu lieu ; la personne retenue est M. Christian Gilliéron, âgé de 38 ans, il travaillait au service technique de la commune d'Aubonne.
- M. Antonio Dominguez, remplaçant du chef de la voirie, va partir à la retraite le 30 juin 2020. Il s'occupait principalement des travaux de génie civil et de maçonnerie, ainsi que de l'entretien de notre refuge. Cette dernière tâche devient de plus en plus difficile à cause du vieillissement du système d'éclairage et de la cuisinière au gaz ; en effet, il devient difficile de trouver des pièces de rechange. Une offre de place sera publiée pour remplacer M. Antonio Dominguez et une autre pour un concierge pour le refuge. De plus, un prochain préavis sera présenté pour la réfection et l'alimentation électrique du refuge de Plamont.

M. Etienne Fleury, Municipal, signale que le chantier pour la pose de la paroi antibruit a débuté hier.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, rappelle que lors du dernier conseil Mme Evi Kassimidis a émis le souhait que la qualité de l'acoustique de la salle de sport du Marais du Billet soit contrôlée. Il s'avère que l'acoustique ne peut pas être améliorée, il y a déjà sur le bas de la salle des panneaux absorbants qui évitent la réverbération du son. S'il s'agit de la sonorisation, il est bon de rappeler que c'est une salle de sport prévue pour le sport scolaire, si les sociétés locales ont des besoins particuliers, elles peuvent emprunter le matériel de la commune, soit louer un matériel plus professionnel auprès d'une société externe.

Mme Martine Lob, Municipale, indique que 80 % des luminaires ont été changés à Cheseaux et les travaux devraient être terminés à fin avril 2020. En réponse à Mme Catherine Prudhomme, des vérifications ont été faites à la route de Morrens ; la distance entre le passage piétons et les places de parcs est réglementaire. A plus ou moins long terme cette zone devrait passer à 30km et cela permettra de régler le problème.

4) Informations régionales

Mme Anne Pécoud informe que depuis le dernier conseil, la CARI a participé à deux événements :

- L'inauguration de la ligne TL 54 ; la partie officielle s'est déroulée à la salle Davel à Morrens ; des échanges ont pu avoir lieu avec les responsables des TL et de la Sdnl. Le taxi bus 960 est proposé le soir et le week-end pour prendre la relève, il suffit de réserver sa course au moins 15 minutes à l'avance. Ce service est rendu accessible aux personnes à mobilité réduite, en réservant 24 heures à l'avance.
- Invitation à la vaudoise Aréna pour les JOJ 2020, ceci en remerciement du soutien financier pour ce complexe sportif grandiose ; avec la possibilité de voir les compétitions et visite des lieux. Elle remercie Lausanne région de l'invitation à ces festivités uniques qui ont permis de mettre la jeunesse et les sports en premier plan.

5) Assermentation de M. Lauris Loat pour l'Entente en remplacement de M. Eric Millioud, démissionnaire

M. Lauris Loat se présente, il habite le village depuis 3 ½ ans, il a grandi sur la Côte et a fait partie du Conseil de Lavigny pendant 7 ans.

6) Préavis 43/2020 « Demande de crédit pour la création d'un nouveau collecteur communal des eaux claires sous la rue des Pâquis »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Salvatore Mercuri fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 370'000.00 pour la création d'un nouveau collecteur communal EC sous la rue du Pâquis, afin de soulager le collecteur communal EC23, d'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans au maximum dès 2021, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché, et de donner décharge à la commission de son mandat.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Thierry Auberson fait lecture des conclusions, lesquelles sont identiques à celles de la commission ad hoc.

M. Stéphane Hauert, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Louis Savary, Syndic, précise que cette demande fait suite à plusieurs difficultés rencontrées avec le collecteur 23. La récupération des eaux est à améliorer et il y a lieu de prévoir également la récupération des eaux des nouvelles constructions. De plus, la réfection de la route est à faire ; il est donc cohérent de présenter ce préavis avant la réfection de la route.

La parole n'étant plus demandée le Président passe au vote.

- Le préavis 43/2020 est accepté à l'unanimité.

7) Préavis 44/2020 « Demande de crédit pour le remplacement de deux véhicules utilisés par notre service de voirie, parcs et jardins »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Hanspeter Guggenbühl fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 260'000.00 pour financer le remplacement de deux véhicules utilisés par le service de voirie, parcs et jardins et de donner décharge à la commission de son mandat.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Lilliane Annen fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 260'000.00 pour financer le remplacement de deux véhicules utilisés par le service de voirie, parcs et jardins, d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum dès 2021, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Stéphane Hauert, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Louis Savary, Syndic, précise que ces deux véhicules sont utilisés journalièrement par la voirie. La politique de la commune est de remplacer les véhicules tous les 10 à 12 ans, avant qu'il y ait trop de pannes, ceci pour éviter des interruptions de service.

- **Le préavis 44/2020 est accepté à l'unanimité avec une abstention.**

8) Divers et propositions individuelles

M. Emile Joyet fait distribuer un dépliant concernant la lutte contre la 5G ; le comité est composé de personnes de tout âge. Dans ce flyer qui sera distribué aux habitants de la commune se trouve une carte réponse pour faire partie du groupement de Cheseaux. M. Emile Joyet rappelle les articles de M. Olivier Bodenmann sur les aspects négatifs de la 5G. Il remercie toutes les personnes qui en prendront connaissance.

Mme Martine Furrer rappelle qu'au cours de la séance du 10 décembre dernier, il avait été question de diverses plaintes concernant le nouvel éclairage à Sous-le-Mont ; il avait été répondu que des modifications devaient être faites par les techniciens et que si cela ne jouait pas, la solution d'éteindre ces éclairages complètement serait envisagée. La semaine suivante tous les lampadaires se sont éteints depuis 22 :00, sans que personne ne soit avisé ; M. Bourqui, responsable de la voirie, a reçu tous les appels du quartier, alors qu'il n'avait même pas été informé de cette coupure. Finalement, le Syndic a redonné la lumière pour Noël. Cependant, Mme Martine Furrer n'apprécie pas la méthode ; il s'agit plus de rétorsion que d'écologie. Une coupure de l'éclairage la nuit, pourquoi pas, mais pas en soirée ; de plus, la population doit en être informée.

M. Louis Savary, Syndic, confirme que ces lumières ont effectivement été éteintes, mais il ne peut pas en expliquer les raisons. Un seul luminaire posait des problèmes à deux habitants du quartier. Il espère que l'éclairage est maintenant conforme. Les deux personnes concernées ont également remercié la Municipalité d'avoir éteint un seul luminaire la nuit, ce qui leur permet de dormir sans problème.

M. Walter Lanz ajoute sans vouloir polémiquer que le luminaire dont il est question ne fonctionne plus du tout.

M. Stéphane Hauert signale que Mme Christiane Rihs et lui-même organisent une visite du château Saint-Maire à Lausanne, laquelle aura lieu le 28 avril 2020 à 17 :00, avec un rendez-vous sur l'esplanade du Château. La visite se déroulera avec M. Vincent Grandjean, chancelier de l'Etat de Vaud. Ladite visite sera suivie d'un repas. Des tractations sont en cours pour pouvoir effectuer un « after » à la cathédrale de Lausanne. Un formulaire d'inscription suivra. Il espère que cette visite pourra avoir lieu malgré les circonstances actuelles liées au nouveau coronavirus.

M. Emile Joyet signale que le château Saint-Maire offre également la possibilité de tenir un conseil communal dans la salle du Grand conseil.

Stéphane Hauert



Président du Conseil

Patricia Alvarez



Secrétaire du Conseil

Séance levée à 21 :15
Cheseaux, le 13 mars 2020

Prochaines séances :

12 mai 2020
23 juin 2020
6 octobre 2020
3 novembre 2020
15 décembre 2020

Annexe : postulat Damien Wirths & consorts

Postulat : Pour une politique des déchets plus cohérente permettant de recycler le carton sans contraindre à prendre une voiture

Les communes vaudoises gèrent les déchets de la voirie communale conformément au plan cantonale des déchets urbains et ont la charge d'organiser la collecte séparée des déchets recyclables (art. 14 LGD), dont le carton et le papier font partie. Dans ce registre, que nous achetions un nouveau meuble dans un magasin jaune et bleu, que nous recevions un colis ou que nous terminions une boîte de céréales, tous les habitants de notre commune se retrouvent jour après jour avec de grandes quantités de cartons à éliminer, or, ils ne peuvent pas le faire facilement. Car si notre commune organise régulièrement un ramassage des déchets au porte-à-porte pour les ordures ménagères et les déchets compostables (chaque semaine) ainsi que le papier (une fois par mois), le carton en est exclu.

En plus de ce ramassage, une déchetterie intercommunale est bien sûr à disposition des habitants de la commune. Or, bien qu'un certain nombre de déchets (comme le verre, le PET ou l'aluminium) puissent être déposés à l'Ecopoint (situé derrière la Maison de commune), ici encore le carton n'est pas accepté. En conséquence, il n'y a pas d'autre solution pour les habitants de notre commune que de se rendre à la déchetterie, en voiture, pour recycler leur carton. Il faut savoir qu'entre les communes de Cheseaux, Bournens et Sullens, entre 2016 et 2018, ce sont en moyenne 97 tonnes de carton par an qui sont collectées à la déchetterie intercommunale (selon le rapport de gestion 2018).

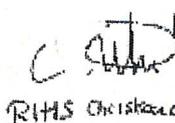
Cette situation pose de nombreux problèmes à nos habitants qui se plaignent régulièrement de cette contrainte sans avantage qui constitue uniquement un obstacle à l'écologie. Car non seulement cette séparation ne rapporte directement rien à notre commune (la vente des produits de récupération, dans notre budget communal, ne couvrant qu'une part infime des charges en lien avec le traitement des ordures et des déchets) mais elle s'avère surtout indirectement coûteuse vis-à-vis du CO² produit (par les voitures) pour éliminer un déchet qu'un grand nombre de vaudois peuvent simplement déposer en bas de leur immeuble. Il suffit pour cela d'observer les communes alentour comme Epalinges, Romanel ou Crissier (pour ne pas citer Lausanne) pour constater que les cartons de leurs habitants est ramassé de manière mélangée avec le papier (tous les 15 jours à Crissier ou deux fois par semaine à Romanel) - sans parler de l'impossibilité totale de se rendre à la déchetterie pour les personnes sans voiture. Ainsi, si de nombreux habitants apprécient notre commune pour sa proximité avec les transports public, la politique municipale en matière de déchets impose quand même de posséder un véhicule si on veut recycler ses déchets, ce qui est paradoxal. On comprend donc aisément qu'un nombre croissant de nos habitants expriment un sentiment de grande injustice et de frustration en la matière.

Au-delà du carton en lui-même, il s'agit avant tout d'une réflexion politique et d'un choix du Conseil communal consistant à savoir comment la commune entend faciliter le tri des déchets pour ses habitants, tel qu'elle y est invitée par l'art 14, al. 3 de la loi vaudoise sur la gestion des déchets qui l'enjoint à veiller à «l'accessibilité du dispositif [de collecte séparée des déchets recyclables] pour l'ensemble de la population». En conséquence, les postulants invitent la Municipalité à étudier l'opportunité de définir une politique de traitement des déchets et de tri plus complète et qui puisse offrir aux habitants de Cheseaux la possibilité de recycler leur carton sans devoir obligatoirement se rendre en voiture à une déchetterie. Parmi les variantes prises en compte, le mélange du carton et du papier dans le ramassage mensuel ainsi que l'installation d'un point de collecte dans le village (comme pour le recyclage du verre, du PET ou de l'alu) devront être étudiés.

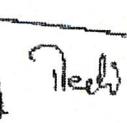
Cheseaux-sur-Lausanne, le 3 mars 2020.

Damien Wirths



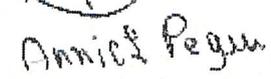


RHM Christouca



DIFEDERICO Sebastian



Annick Pegu